

CONSEIL MUNICIPAL

De la commune de Guyans-Vennes

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU **06 mars 2026**

20h00 Convocation : 27 février 2026 Affichage : 13 mars 2026

La séance est ouverte à 20h00, sous la présidence de Monsieur Pierre MAGNIN-FEYSOT, Maire de la Commune de Guyans-Vennes.

Présents : MAGNIN-FEYSOT Pierre, VIPREY Gilles, MARTIN Pascale, SANAGUSTIN André, KUENZLI Eric, Eddy GUERARD, FORNASIER Damien, VIPREY Philippe, VIEILLE Thierry, JOUILLEROT Jérémy, Marie-Laure BOUQUET, VIPREY Gilles

Absent excusé : BOISSENIN Patrick, BOURNEZ David, Eric VIENNET

Secrétaire de séance : Marie-Laure BOUQUET a été élu secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu de réunion de conseil du 16 janvier 2026.

_Approbation du CFU (anciens comptes de Gestion et Administratif) _Vote des taux de taxes foncières _Subventions aux associations _Pacte fiscal COMCOM _École Privée compte rendu de la réunion du 30/01/2026 _Programme travaux et ventes de bois 2026 (Délibérations) _Voirie lotissements les Crêts et les Mémonts _Vidéo protection _Aire de jeux _Vente de terrain SCAF (Délibération) _Élection municipale _SIVU gendarmerie et gymnase _Demande de travaux par Monsieur Tournier
_Questions diverses

LECTURE DES DÉLIBÉRATIONS

I. **Approbation du CFU**

Présentation des CFU des budgets Lotissement, Clos des Mémonts, Transport, Bois et Commune. Après présentation le maire se retire et laisse l'adjoint faire approuver ces derniers. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

II. **Vote des taux de taxes foncières**

Le maire présente au conseil l'état 1259, en vue de l'augmentation des taux. Le conseil adopte à l'unanimité une hausse des taux de 2%, soit :

- Taxe d'habitation de 22.30% à 22.75%
- Taxe foncière sur les propriétés bâties de 34.64% à 35.33%

- Taxe d'habitation sur les propriétés non bâties de 19.85% à 20.25%

III. **Subventions aux associations**

En vue du vote du budget, le conseil municipal reconduit la liste des associations bénéficiaires de subvention, leur montant reste inchangé.

IV. **Pact fiscal COMCOM**

En vue des projets à réaliser au niveau de la Communauté de Communes, cette dernière demande à renégocier le montant des AC, après en avoir pris connaissance le conseil municipal à l'unanimité accepte le nouveau pacte fiscal

V. **École Privée compte rendu de la réunion du 30/01/2026**

Le maire rend compte au conseil, des échanges lors de la rencontre avec l'école Sainte Marie. De ces discussions, des différents concernant les montants par élèves sont apparus.

Une nouvelle rencontre est organisée le 17 mars afin de trouver un accord, sachant que le coût d'un élève du publique doit être identique au niveau du privé.

VI. **Programme travaux et ventes de bois 2026 (Délibérations)**

À la suite de la rencontre avec l'ONF, le programme de travaux 2026d'un montant de 24 000€, ainsi que les coupes prévues en 2026 pour un montant net de 51 000€ sont acceptés à l'unanimité par le conseil municipal.

VII. **Voirie lotissements les Crêts et les Mémonts**

En vue des préparations budgétaires, le conseil municipal prend connaissance des projets de voiries aux lotissements Les Crêts et Clos des Mémonts. L'estimation faite par le cabinet BEJ pour le Clos des Mémonts : 171 000€ HT

pour les Crêts : 100 000€ HT.

Un marché sera lancé après vote des budgets et au vu de la conjoncture internationale, (coût des énergies)

Le montant des honoraires s'élève à 7 150€ HT et un levé topographique pour un montant de 1 180€ HT.

VIII. **Vidéo protection**

À la suite des différents devis reçus en vue de la mise en place de la vidéo protection sur différents sites et aux entrées de la commune des dossiers de subventions seront déposés prochainement.

IX. **Aire de jeux**

La réception des travaux aura lieu prochainement d'après le DGD. Le montant du marché ne sera pas dépassé.

X. **Vente de terrain SCAF (Délibération)**

La vente de terrain d'aisance demandé par la Coopérative laitière est acceptée par le conseil municipal, ainsi que celle de Monsieur Bournez David. La vente s'effectuera au prix de 10€ m2. Les frais resteront à la charge de l'acquéreur.

XI. **Élection municipale**

Les élections municipales se dérouleront le 15 mars de 8h00 à 18h00 la tenue du scrutin :
matin : KUENZLI Éric, GUERARD Eddy, VIEILLE Thierry, BOUQUET Marie-Laure,
MAGNIN-FEYSOT Pierre ; après-midi : BOISSENIN Patrick, MARTIN Pascale,
SANAGUSTIN André FORNASIER Damien, VIPREY Gilles.

XII. **SIVU gendarmerie et gymnase**

Les CFU des 2 syndicats gymnase et gendarmerie ont été approuvés à l'unanimité ainsi que les budgets. La participation par habitants des communes membre s'élève à 9€ pour la gendarmerie et 15€ pour le gymnase.

XIII. **Demande de travaux par Monsieur Tournier**

Suite à la demande de Monsieur TOURNIER Franck concernant la parcelle communale située à côté du stade ; celle-ci présente un problème au niveau du captage de la source et cela crée des problèmes à l'entrée de la parcelle. Le coût total des travaux s'élève à 4343€ HT une participation à hauteur de 1275€ est demandée.
Le conseil municipal à l'unanimité accepte.

XIV. **Questions diverses**

- Changement de grade de Madame DUMAS Lydia, par son ancienneté Madame DUMAS peut prétendre à un changement de grade, après exposé du maire, le conseil municipal accepte à l'unanimité.
- La demande d'achat d'aisance de Mme et Mr BON n'est pas acceptée car ce terrain doit rester libre pour le stockage de neige.
- Point sur les travaux réalisés par la COMCOM, aux vues des factures le conseil regrette le coût excessif de celle-ci.
- Le service ADS le coût pour la commune en 2025 : 5 204.87€ ce service est assuré par la CCPHD
- Réseaux : le projet de loi prévoit la suppression des syndicats au profit des départements, une délibération est demandée aux communes afin que le gouvernement renonce à ce projet. Le conseil municipal à l'unanimité approuve cette délibération qui demande le renoncement.
- Installation d'un Food Truck, avant toute décision le conseil municipal souhaite recueillir l'avis des commerçants locaux.
- Notification au PPA du PLUI H de la COMCOM du VAL DE MORTEAU.

Fin de réunion 22h00.